



Réseau Sud-Sud & Epidémie

NOTE SUR LE BÉNIN

Houngnihin Roch [1], Badou Savi Agnès [2], Sambiéni N'koué Emmanuel, [3], Babadjidé Charles Lambert [4]

[1] Laboratoire d'Anthropologie Médicale Appliquée, Université d'Abomey-Calavi

[2] Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local, Université d'Abomey-Calavi

[3] Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local, Université de Parakou

[4] Université d'Abomey-Calavi

I. Contexte institutionnel au Bénin

Le Bénin fait partie des pays les moins atteints au regard des statistiques officielles. A la date du 9 mai, le pays compte « 319 cas confirmés du Covid-19 soit 35 nouveaux cas confirmés de plus que la veille avec 255 personnes sous traitement, 62 personnes guéries et 02 décès », d'après le journal de presse écrite nationale *Daabaaru* dans sa parution du 10 mai (<https://daabaaru.com/benin-coronavirus-319-cas-confirmes-62-gueris-et-02-deces/>). Alors que le nombre de cas d'infectés au COVID 19 progresse, le gouvernement a pris, entre autres, les mesures suivantes depuis mars dernier :

- fermeture des établissements scolaires et universitaires,
- limitation à l'extrême nécessité des entrées et sorties aux frontières terrestres,
- mise en quarantaine systématique et obligatoire de toute personne venant au Bénin par voie aérienne,
- suspension de toutes les manifestations et tous autres événements non essentiels à caractère sportif, culturel, religieux, politique et festif,
- port obligatoire de masques,
- fermeture de toutes les églises et lieux de culte et recommandation aux personnes éplorées de limiter au strict minimum les obsèques de leurs défunts et de différer les manifestations subséquentes,
- obligation pour les banques, supermarchés, bars, restaurants, entreprises et autres établissements recevant du public, de prévoir des mesures de protection et d'hygiène, et de faire observer par les clients et usagers, la distance de sécurité sanitaire entre eux,

Dès le 30 mars 2020, il a été surtout question de la mise en place d'un cordon sanitaire incluant une douzaine de communes (dont les capitales économique et politique Cotonou et Porto Novo) supposées à risques élevés et situées au sud du pays. Est-ce que l'autorité publique a mis en place des dispositifs d'accompagnement de ces mesures ?

II. Défis sociaux liés au COVID-19 au Bénin

Les défis sociaux liés au COVID-19 sont nombreux. En effet, beaucoup de Béninois ne croient pas en l'existence de la COVID-19, ou lui attribue, dans le meilleur des cas, des causalités mystiques ou occultes autochtones (punition de Dieu envers les hommes, maladie des Blancs, etc.) et complotistes (pure invention du blanc pour attaquer les autres races, dont le noir africain). Cette perception induit des pratiques peu favorables au respect des gestes barrières. Parallèlement, de nombreuses rumeurs circulent sur l'efficacité de remèdes à base de plantes, tandis que les élites intellectuelles (surtout en milieu urbain) doutent de la pertinence des mesures du Gouvernement ou de sa capacité à les faire respecter par les populations aux dures réalités socioéconomiques et professionnelles.

Les effets psychologiques auront un impact plus important sur les familles et les individus que le virus lui-même, pensent certains spécialistes. A Cotonou par exemple, de nombreuses personnes, parmi celles qui y croient, se sont ruées vers les urgences pensant être contaminées du COVID-19, alors qu'elles n'avaient qu'un rhume ou une grippe que les tests ont révélée. Cette situation de panique prévaut dans un contexte où la grande majorité de la population vit dans une extrême précarité.

Enfin, les façons de vivre (cohabitation, exigüité des habitations, promiscuité, participation à de nombreuses activités collectives, à de pratiques religieuses, etc.) restent un autre facteur social majeur. Les changements escomptés pour contrer la pandémie vont prendre du temps et demander du travail professionnel de communication et de réglementation administrative, politique, etc.

L'analyse des réactions sociales prend en compte les thématiques majeures : (i) la fermeture des établissements scolaires et universitaires ; (ii) la fermeture des églises et autres lieux de culte ; (iii) la fermeture des frontières terrestres ; (iv) le port obligatoire de masques chirurgicaux.

1. Fermeture des établissements scolaires et universitaires

Dès le 30 mars 2020, le Bénin a opté pour la fermeture des écoles et universités. Cette mesure s'intègre dans un plan de gestion générale pour assurer la distanciation sociale nécessaire. Mais très tôt, on a constaté que les élèves déplacent leurs contacts sociaux vers d'autres sites non scolaires. Ainsi, beaucoup d'entre eux se sont reconvertis en vendeurs de masques dans les feux tricolores et dans les marchés, en appui domestique aux parents et tuteurs, etc. En milieu rural, ils ont rejoint les parents aux champs. Dans tous les cas, ils se sont crus en vacances et ont repris avec les matchs de football et autres jeux sociaux. Les gestes barrières ne constituent pas le premier souci pour la plupart d'entre eux.

2. Fermeture des églises et autres lieux de culte

Le rapport des Béninois au sacré et surtout la place du religieux dans la prévention et la prise en charge de la maladie est une variante non négligeable qui rend compte des réactions sociales autour de la fermeture des lieux de culte. Vécu comme une injustice et un plan diabolique, cette décision a suscité de nombreuses stratégies de contournement comme la forte mobilisation des médias et des réseaux sociaux pour ce qui est des Catholiques, la multiplication des cultes privés à domicile regroupant plusieurs ménages organisés par certains pasteurs dans les maisons. Certains lieux de cultes sont toujours fonctionnels dans certaines localités. De même, certains cultes endogènes qui se faisaient dans l'espace privé continuent sans tenir compte du nombre de personnes présentes.

Certains pasteurs maintiennent leurs fidèles chrétiens par les mobiles phones. Ils reçoivent d'ailleurs les offrandes financières par les réseaux de transfert d'argent (mobile money ou moov money). L'organisation des cultes se fait avec quelques personnes en général, sauf le cas des musulmans toujours plus nombreux aux heures de courtes prières répétées dans la journée. Des petits groupes de chrétiens se retrouvent toujours dans les églises et les chapelles. Pour la pâque 2020 prévue pour le dimanche 12 avril, l'archevêque de Parakou a annoncé que « quelques petits groupes » vont prier dans les églises. Il a invité des chrétiens qui ne peuvent pas se rendre dans les églises à suivre en direct par le numérique les prières en cours.

Tous les dirigeants religieux et leurs fidèles sont convaincus de la nécessité de multiplier les prières pour préserver la nation béninoise de cette crise sanitaire.

Le message à ce niveau aurait pu davantage porter s'il était assorti d'une reconnaissance du rôle et de la contribution du religieux dans les grands moments de crise de l'histoire de notre pays. Il serait

judicieux que le message aille plus loin en encourageant les familles à prier à la maison chez eux pour le pays ; la prière étant considérée aussi comme un moyen de lutte contre le Covid-19. Ceci n'écorche pas la laïcité, c'est une question de contexte. Même s'il ne le diffuse par directement, le gouvernement peut mettre à contribution les leaders religieux pour qu'ils relaient auprès des fidèles leur mission : prier pour le pays, mais chez soi. Une subvention des confessions religieuses pourrait être envisagée.

3. Fermeture des frontières terrestres

La fermeture des frontières terrestres est une mesure complexe au Bénin. En effet, l'existence de nombreux débarcadères et pistes sans surveillance, et les logiques marchandes (écouler ses produits de l'autre côté), religieuses (aller au culte de l'autre côté) et sanitaires (se soigner de l'autre côté), ont révélé que la fermeture des frontières manque d'efficacité. En général, la fermeture des frontières favorise la poussée des voyageurs vers la clandestinité (à travers les villages, les hameaux et les forêts pour rejoindre l'autre côté). Il s'agit de stratégie de contournement qui maintient le risque épidémique. Même au niveau des frontières sous surveillance, il y a des catégories d'acteurs qui ne sont souvent pas contrôlés : les autorités et les officiels, les riverains des frontières, etc. En effet, avec tous les pays frontaliers (Nigéria, Togo, Burkina Faso et Niger), des lignages ou familles élargies sont très souvent établis de part et d'autre de la frontière. Dans ce genre de situations, la notion de frontière comme différence étatique n'est pas vécue réellement. Les uns et les autres vivent ensemble au quotidien.

4. Suspension des manifestations et événements à caractère sportif, culturel

Dans les premiers jours de la mise en œuvre de cette mesure, la plupart des acteurs ne perçoivent pas encore réellement le risque, en l'occurrence les acteurs politiques et culturels. Si les plus grands regroupements n'ont pas été observés dans l'ensemble, des petits regroupements de quelques dizaines de personnes ont été rencontrés sur l'ensemble du territoire dans le cadre des préparatifs des élections, des mariages musulmans en prélude au jeûne, des tenanciers de grands bars le long des voies dans les grands centres urbains comme Parakou, Natitingou, Dassa, Savalou, etc.

Quelques acteurs ont développé des stratégies de contournement. Certains bars ont plus développé l'occupation de leurs espaces internes non exposés aux usagers des voies publiques pour éviter le contrôle policier. Certaines mosquées sont toujours remplies aux heures de prière. C'est le cas des mosquées de Yarakinni dans la commune de Parakou où se célèbrent ces derniers temps de nombreux mariages musulmans. Plusieurs manifestations se font dans des espaces clos privés ou publics, loin du contrôle public.

On note des regroupements de dizaines de personnes pour les enterrements, depuis les morgues ou lieux de décès jusqu'aux cimetières et lieux de festivités. Les petits regroupements d'acteurs politiques en précampagne électorale sont foisonnants. La tenue des marchés hebdomadaires diurnes de distribution de céréales et des produits manufacturés de première nécessité, l'ouverture des bars et cabarets de vente de boissons diverses sont observés partout.

5. Mise en place d'un cordon sanitaire et réduction de la mobilité

Cette mesure préconise que les voyages entre la zone du cordon sanitaire et le reste du pays soit réduit, avec une autorisation délivrée par des préfets pour des personnes réellement obligées de circuler entre les deux zones.

De façon générale, sauf grande urgence, la réduction de la mobilité et du cordon sanitaire est favorablement perçue par les acteurs. Mais certains essaient de traverser si les agents de sécurité le permettent. Ainsi, les camions de transports de marchandises et les petits véhicules de transport de personnes ont toujours circulé à travers les villes du cordon sanitaire et les autres parties du pays. En général, les personnes désireuses de circuler se renseignent moins sur le risque encouru que sur la possibilité de traverser les barrières institutionnelles.

Les acteurs politiques ont surtout circulé du Nord au Sud pour la précampagne et la campagne. Ils ont même déplacé des groupes d'étudiants de l'Université d'Abomey-Calavi pendant le cordon sanitaire pour se rendre au Nord (Est et Ouest) pour servir d'agents de campagne électorale. Certains chefs ou membres influents de partis ont réussi à obtenir des autorisations permanentes de circulation à travers tout le pays. Pendant la période du cordon, des pistes de clandestinité ont été ouvertes, avec la

complexité des riverains pour être emprunté parfois par de grandes autorités. Même des agents chargés de contrôler les voyages fournissent des informations aux usagers pour contourner la mesure.

6. Obligation pour les transporteurs en commun de doter leurs employés ainsi que les passagers en masques ou bavettes appropriés

Cette mesure fait partie des moins comprises, des moins vulgarisées et par conséquent pas du tout observée. Plusieurs chauffeurs interpellés ne comprennent véritablement pas de quoi il s'agit et comment ils peuvent fournir des masques à des passagers. Cette riposte semble avoir quelque sens uniquement à Cotonou. Des chauffeurs et des conducteurs de taxis motos de Cotonou qui ont essayé de les mettre à la disposition de leurs clients moyennant rémunération ont essuyé des refus à double titre : absence de confiance en ces masques et surenchères. Au fait, il y a un danger de réutilisation des bavettes si c'est le transporteur qui doit les fournir aux passagers. L'idéal serait de responsabiliser chaque passager quant au port de masque. Une bonne sensibilisation quant aux masques, leur efficacité et leur mode d'emploi nécessite également une attention particulière face aux différentes sortes de masques qui circulent. Certains chauffeurs de taxi se voient également accablés doublement. Non seulement il leur est demandé de limiter le nombre de passagers ce qui réduit déjà la propagation, mais ils doivent aussi fournir des masques à leur clientèle.

La fourniture de masque devrait lever la restriction du nombre de passagers. La limitation du nombre de passagers a rendu difficile la mobilité dans les zones rurales et a favorisé une surenchère. Les transporteurs de marchandises s'indignent également du blocage des marchandises à hauteur des limites du cordon sanitaire alors que la restriction ne devait pas concerner les marchandises. Ceci va entraîner une pénurie et une augmentation des prix des denrées de première nécessité. Une stratégie serait de convoier sous escorte les marchandises et de tester les chauffeurs de marchandises.

Les transporteurs ne perçoivent pas toujours le risque de la même façon. Les compagnies de transport qui utilisent les bus de cinquantaine de places (Baobab, ATT, Pax Express, ATV, etc.) sont plus sensibilisées aux risques que les petites compagnies, les propriétaires individuels, les syndicats de transporteurs, les voyageurs, les taximen et les *zemidjans*. Ces derniers continuent de penser que le COVID 19 concerne les autres. Ils continuent de voyager, d'organiser des regroupements au niveau des gares routières, des carrefours de voie publique, etc.

Le port de masques ou de bavettes n'est pas du tout appliqué. D'abord, les transporteurs n'en ont pas, ne sont pas favorables aux dépenses afférentes et ne s'en préoccupent presque pas. Ensuite, les passagers ne tarderaient pas à trouver des rumeurs de mystification de ces masques et bavettes. Une vidéo en circulation a montré comment au Nigéria des conducteurs de taxi ont pu endormir des passagers à l'aide de matériels de prévention du COVID-19 pour les détourner de leurs itinéraires de voyages.

Le respect de la distance sanitaire fixé à un mètre dans les moyens transports (véhicule, moto, etc.) est quasiment impossible. La notion du mètre n'est pas facilement mesurable. Les motos et petits véhicules ne sont pas adaptés (constitution des sièges) pour favoriser cette distance. Comme on le voit dans cette photo, les passagers sont entre eux très proches.

Leur perception défavorable du risque est entretenue par de nombreuses rumeurs autour de la cause, de la nature et de la gestion de la crise de la COVID 19. Ils pensent que c'est un virus créé par l'occident pour décimer l'Afrique, que le virus n'est pas compétent pour le faire car la chaleur et les constituants alimentaires (ail, citron, feuilles diverses thérapeutiques, etc.) sont des solutions en amont pour leur éviter la maladie et la mort.

7. Mise en place du cordon sanitaire

Dans le centre et le nord, les acteurs acceptent la mise en place du cordon sanitaire. Ils pensent que le virus est au sud et devrait y rester. Sauf pour ceux qui ont des familles et des affaires particulières à régler dans la zone du cordon sanitaire, les autres s'abstiennent de s'y rendre. Cependant, des conducteurs de petits véhicules de transport continuent de se rendre avec quelques passagers.

Les pratiques et actions induites par cette mesure sont entre autres : la hausse des prix de transport d'une ville à l'autre, allant jusqu'au triple du prix initial, soit 7500 f au lieu de 2500 f initialement par

exemple pour le trajet Parakou-Djougou; l'utilisation plus développée de moyens de transport personnels (véhicules et motos) pour la mobilité locale. Les personnes qui utilisent les masques et bavettes ne sont pas toujours conséquentes et hygiéniques.

Conclusion

Une lecture de l'application des mesures de riposte contre le Covid-19 sur le plan international, révèle que face à la même menace, les réponses varient d'un pays à un autre. En outre, les réponses initiales sont souvent modifiées, intensifiées, voire remises en cause au fur et à mesure de l'évolution de la crise. En témoignent les exemples au niveau des pays durement touchés de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Ce constat est le reflet d'une approche plurielle de la même crise, mais surtout d'une appropriation du mal et du remède dans chaque contexte. Cette appropriation est en fonction certes des décisions de chaque gouvernement mais ces dernières n'auront de sens et d'efficacité que si elles sont aussi et surtout ancrées dans la culture populaire ambiante, dans les imaginaires autour de la pandémie, dans les vulnérabilités socio-économiques, dans l'importance et le rôle assigné aux institutions politiques, religieuses, dans la disponibilité des ressources, etc.

A ceci s'ajoutent, en Afrique, des facteurs endogènes d'aggravation évoqués par Mouton (<http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?article12266>). Au Bénin de façon générale, les mesures ne sont pas respectées parce que les populations sont d'une part sous informées ou mal informées et d'autre part elles ne se sentent pas concernées. Si la population urbaine est hyper informée et mal informée, celle des milieux ruraux n'a même souvent pas l'information. De l'avis d'acteurs sociaux à Malanville (ville frontalière avec le Niger et le Nigéria) où il n'y a même pas de radio communautaire pour passer des infos en masse, le risque est grand. Dans une analyse faite en avril 2020 par Hans-Joachim Preuss, le Représentant résident de la Fondation Friedrich Ebert au Bénin, si les conséquences sociales de la pandémie vont davantage affecter les couches sociales défavorisées, il urge d'accorder une attention particulière aux dommages collatéraux qui peuvent être plus dramatiques que le virus lui-même (<http://www.ieim.uqam.ca/spip.php?article12266>).